

JORF n°0107 du 8 mai 2013  
texte n° 4

## **Arrêté du 7 mai 2013 portant application de l'article 11 bis du décret n° 99-945 du 16 novembre 1999 portant statut particulier du corps des administrateurs civils**

NOR: RDFF1310050A

ELI: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2013/5/7/RDFF1310050A/jo/texte>

Le Premier ministre, la ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget,  
Vu le décret n° 99-945 du 16 novembre 1999 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs civils, notamment son article 11 bis,  
Arrêtent :

### **Article 1**

La liste des emplois supérieurs au sein du secteur public de niveau comparable mentionnée au 2° du I de l'article 11 bis du décret du 16 novembre 1999 susvisé est la suivante :

1. Directeur général ou directeur général adjoint, ou responsable quel que soit son titre exerçant des fonctions de direction générale ou de direction générale adjointe, d'un établissement public administratif dont le nombre des effectifs employés, à la date de début des fonctions, est au moins égal à 200.
2. Directeur général, ou responsable quel que soit son titre exerçant des fonctions de direction générale d'une autorité administrative indépendante.
3. Directeur général adjoint, ou responsable quel que soit son titre exerçant ces fonctions, d'une autorité administrative indépendante dont le nombre des effectifs employés, à la date de début des fonctions, est au moins égal à 100.
4. Directeur général ou directeur général adjoint, ou responsable quel que soit son titre exerçant des fonctions de direction générale ou de direction générale adjointe, d'une entreprise publique ou d'un établissement public industriel et commercial dont le nombre des effectifs employés, à la date de début des fonctions, est au moins égal à 200.
5. Directeur membre du comité exécutif, ou d'une structure équivalente, créé au sein d'une entreprise publique ou d'un établissement public industriel et commercial mentionnés au 4.
6. Collaborateur direct d'un directeur mentionné au 5.

La rémunération principale afférente à ces emplois doit être au moins équivalente à l'échelle lettre B.

### **Article 2**

Les catégories de fonctions, exercées en position d'activité ou de détachement, prises en compte pour l'application du II de l'article 11 bis du décret du 16 novembre 1999 susvisé sont les suivantes :

1. Adjoint à un directeur d'administration centrale ou assimilé.
2. Adjoint à un chef de service.
3. Directeur général ou directeur général adjoint, ou responsable quel que soit son titre exerçant des fonctions de direction générale ou de direction générale adjointe, d'un établissement public dont le nombre des effectifs employés, à la date de début des fonctions, est inférieur à 200.
4. Directeur général adjoint, ou responsable quel que soit son titre exerçant ces fonctions, d'une autorité administrative indépendante dont le nombre des effectifs employés, à la date de début des fonctions, est inférieur à 100.
5. Les fonctions exercées en détachement dans un grade d'avancement d'un corps ou cadre d'emplois comparable à celui des administrateurs civils mentionnées pour l'accès au grade à accès fonctionnel de ces corps et cadre d'emplois.

### **Article 3**

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 7 mai 2013.

Le Premier ministre,

Pour le Premier ministre et par délégation :

Le secrétaire général du Gouvernement,

Serge Lasvignes

Le ministre des affaires étrangères,

Laurent Fabius

Le ministre de l'éducation nationale,

Pour le ministre et par délégation :

Le secrétaire général,

F. Guin

La garde des sceaux,

ministre de la justice,

Pour la ministre et par délégation :

Le secrétaire général,

A. Gariazzo

Le ministre de l'économie et des finances,

Pour le ministre et par délégation :

Le secrétaire général,

D. Lamiot

La ministre des affaires sociales

et de la santé,

Pour la ministre et par délégation :

Le directeur des ressources humaines

par intérim,

P. Sanson

La ministre de l'égalité des territoires

et du logement,

Pour la ministre et par délégation :

Le secrétaire général,

V. Mazauroic

Le ministre de l'intérieur,

Pour le ministre et par délégation :

Le secrétaire général,

D. Lallement

La ministre du commerce extérieur,

Pour la ministre et par délégation :

Le secrétaire général,

D. Lamiot

Le ministre du redressement productif,

Pour le ministre et par délégation :

Le secrétaire général,

D. Lamiot

La ministre de l'écologie,  
du développement durable

et de l'énergie,

Pour la ministre et par délégation :

Le secrétaire général,

V. Mazauric

Le ministre du travail, de l'emploi,  
de la formation professionnelle  
et du dialogue social,

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur des ressources humaines

par intérim,

P. Sanson

Le ministre de la défense,

Pour le ministre et par délégation :

Le contrôleur général des armées,  
directeur des ressources humaines  
du ministère de la défense,

J. Feytis

La ministre de la culture  
et de la communication,

Aurélie Filippetti

La ministre de l'enseignement supérieur

et de la recherche,

Pour la ministre et par délégation :

Le secrétaire général,

F. Guin

La ministre des droits des femmes,  
porte-parole du Gouvernement,

Pour la ministre et par délégation :

Le directeur des ressources humaines

par intérim,

P. Sanson

Le ministre de l'agriculture,  
de l'agroalimentaire et de la forêt,

Pour le ministre et par délégation :

Le chef du service  
des ressources humaines,

P. Mérillon

La ministre de la réforme de l'Etat,  
de la décentralisation  
et de la fonction publique,

Pour la ministre et par délégation :

Le directeur général de l'administration  
et de la fonction publique,

J.-F. Verdier

Le ministre des outre-mer,

Pour le ministre et par délégation :

Le préfet, délégué général  
à l'outre-mer,

T. Degos

La ministre de l'artisanat,  
du commerce et du tourisme,

Pour la ministre et par délégation :

Le secrétaire général,

D. Lamiot

La ministre des sports, de la jeunesse,  
de l'éducation populaire  
et de la vie associative,

Pour la ministre et par délégation :

Le directeur des ressources humaines  
par intérim,

P. Sanson

Le ministre délégué

auprès du ministre de l'économie et des finances,  
chargé du budget,

Pour le ministre et par délégation :

Par empêchement du directeur du budget :

La sous-directrice,

A. Duclos-Grisier